

PLAN DE COURS

HIS2100-40

Numéro du cours

INTRODUCTION À L'HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ

Titre du cours

A-2022

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC, MARIE-ADELINE

Nom et prénom

3705

Poste

le_guennecc.marie-adeline@uqam.ca

Courriel

A-6230

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Jeudi, 10h-12h et sur RV (local A-6230 et Zoom)



Le « sphinx de Gizeh » (Égypte, vers 2500 av. J.-C.) pris par les sables vers 1880 (c) Henri Béchard/National Media Museum

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	3
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	3
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	4
3.1	Formules pédagogiques	4
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	8
5	Calendrier du cours.....	8
6	Modalités du cours	11
6.1	Modalités de participation au cours	11
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	11
6.3	Modalités de remise des travaux	11
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	11
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	11
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	11
7	Bibliographie – Médiagraphie.....	12
7.1	Documentation obligatoire	12
7.2	Documentation complémentaire	12
8	Références.....	15
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	15
8.2	Document et Informations additionnelles.....	16
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	17
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	18
8.5	Compétences.....	19

1 DESCRIPTION DU COURS

Survol des civilisations de l'Antiquité qui sont à la source du monde occidental, à savoir, depuis le Néolithique au Moyen-Orient, l'histoire de la Mésopotamie, de l'Égypte, du couloir syro-palestinien et des deux civilisations dites classiques, la Grèce et Rome. Comment se sont-elles influencées les unes les autres, qu'ont-elles légué au monde moderne ? Initiation aux instruments de travail, aux sources documentaires, aux méthodologies spécifiques à l'histoire de l'Antiquité, aux disciplines annexes de l'histoire et aux problèmes d'historiographie.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Le cours HIS 2100 – *Introduction à l'histoire de l'Antiquité* a pour objectif principal d'offrir aux étudiant.e.s **un panorama général de l'histoire de cette période plurimillénaire**, au sein de laquelle les historiens regroupent les multiples civilisations qui, du IV^e millénaire av. J.-C. au V^e s. apr. J.-C., se sont succédé, mais aussi côtoyées et mélangées, autour du **Proche-Orient** et de la **Méditerranée**. De la Mésopotamie à l'Égypte, en passant par les Phéniciens, les Hébreux, la Grèce classique, les royaumes hellénistiques, ou encore Rome et son empire, nous évoquerons les **principales civilisations de l'Antiquité et leurs cultures**, en nous appuyant pour cela sur **un vaste choix de sources anciennes**, de la littérature à l'archéologie. Nous nous intéresserons aux spécificités respectives de ces civilisations, mais aussi à leurs traits communs, ainsi qu'aux transferts culturels d'une aire et d'une période à l'autre (à l'instar par exemple du développement de l'écriture, de la diffusion de la culture grecque, puis gréco-romaine dans le monde méditerranéen et au-delà, de la christianisation de ce monde à la fin de l'Antiquité etc.). En outre, à partir d'exemples précis, nous nous interrogerons sur la **place qu'a pu occuper l'Antiquité, tant proche-orientale que gréco-romaine, dans la construction des cultures occidentales** du Moyen-Âge à nos jours, autour notamment de la **notion controversée d'« héritage »**. Le programme des séances intégrera **une initiation à l'historiographie des études anciennes**, dans une perspective adaptée à un cours d'introduction, qui privilégiera un choix de thématiques emblématiques des débats qui animent ce champ d'étude. Ce cours revêt enfin des **objectifs méthodologiques** importants : il s'agira d'initier les étudiant.e.s **aux différents types de sources**, matérielles comme textuelles, qui permettent de faire l'histoire de l'Antiquité et à leur **commentaire**, en réfléchissant à leurs caractéristiques propres (rareté, fragmentation, dispersion...) et aux stratégies que les historien.ne.s mettent en place pour en tirer parti.

À la fin de la session, les étudiant.e.s :

1. maîtriseront les **grandes étapes qui scandent l'histoire de l'Antiquité**, autour des pôles que constituent l'Antiquité proche-orientale d'une part, et l'Antiquité classique de l'autre (dates et noms conventionnels des périodes, succession des civilisations et régimes politiques, principaux espaces, villes, cités et capitales, empires territoriaux...)
2. auront découvert un **ensemble de concepts essentiels** pour comprendre les caractéristiques des sociétés antiques (ex. : polythéisme, impérialisme, colonisation, citoyenneté, cité-État, religion collective, place de l'esclavage...) et seront capables d'en donner des définitions claires et précises, ainsi que de comprendre les différences que ces notions peuvent revêtir d'une civilisation ancienne à l'autre
3. auront été introduits à **une sélection de débats historiographiques majeurs de l'histoire de l'Antiquité** (ex. : la « révolution néolithique » et la « naissance de l'histoire », les rapports entre mythe et histoire, la démocratie athénienne, la romanisation, l'« héritage antique » des civilisations occidentales...).
4. sauront identifier les **principales familles de sources écrites et matérielles en histoire ancienne**, leurs particularités et leur terminologie
5. se seront initié.e.s à **l'exercice du commentaire de ces sources** (analyse de texte, d'image, etc.), à l'écrit et à l'oral

Le cours HIS 2100 s'insère donc pleinement dans la **découverte des périodes antiques** prévue par le programme de baccalauréat en histoire de l'UQAM, tout en fournissant aux étudiant.e.s **des références et des méthodes** utiles à leur formation générale d'historien.ne.s. Offert dans le cadre du programme du BES, le cours prêtera une attention particulière **aux objectifs d'enseignement en histoire ancienne au secondaire**, en présentant aux étudiant.e.s les repères chronologiques et culturels nécessaires pour une approche synthétique de l'Antiquité, en mettant à leur disposition des outils pédagogiques utiles pour leurs futurs cours et en les accompagnant dans le développement d'un regard critique sur les sources et les enjeux de la période. Enfin, ce cours, qui ne nécessite aucun pré-requis, viendra répondre à l'intérêt des étudiant.e.s de tous programmes pour **l'histoire de l'Antiquité et des civilisations qui la composent**.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les séances passeront en revue les civilisations inscrites au programme du cours, de la Préhistoire au monde romain tardif, en adoptant une structure chronologique souple et des degrés d'approfondissement variant d'une civilisation à l'autre (la Mésopotamie, l'Égypte, les mondes grecs et Rome seront particulièrement étudiés, tandis que d'autres civilisations seront évoquées plus rapidement). Des approches thématiques, alternant avec les panoramas historiques, permettront de suivre l'évolution de certains phénomènes à travers l'Antiquité (par exemple : l'écriture ou le polythéisme). Aux enseignements dispensés par la professeure à l'ensemble des étudiant.e.s, s'ajouteront des **séances d'ateliers assurées par des moniteurs.trices**, durant lesquelles les étudiant.e.s travailleront en petits groupes. Ces ateliers seront consacrés à une **découverte plus approfondie de sources et de disciplines dites auxiliaires en histoire de l'Antiquité** (archéologie, épigraphie, numismatique), assortie d'exercices pratiques qui accroîtront la familiarité des étudiant.e.s avec la documentation ancienne et favoriseront l'interaction entre les membres des différents groupes. L'apprentissage d'HIS 2100 sera fondé sur l'**appropriation des connaissances essentielles du cours** (dates et lieux, figures historiques, définitions etc.), ainsi que sur l'implication constante des étudiant.e.s dans **les ateliers, les activités et les discussions. Les ateliers sont autant indispensables à la progression des étudiant.e.s que les séances en groupe entier, et entreront au même titre que ces dernières dans les évaluations de la session** (à hauteur d'une note de participation de 15%, et en étant associés au programme des examens).

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Sauf évolution des consignes sanitaires, le séminaire se tiendra **intégralement en présentiel**. Le cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteur vidéo du type VLC), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne, permettant un accès fluide au *Moodle* du cours et aux ressources qui y seront déposées.

Chaque jeudi, sauf indication contraire au préalable de la professeure, nous nous retrouverons **en classe à 14h**. Des plages d'enseignement magistral s'articuleront à des activités/discussions de groupe, à des révisions ou encore à des approfondissements méthodologiques ou thématiques : une pause de 15 minutes est prévue à mi-séance, et une pause plus brève avant le dernier temps de la séance. Les ateliers par petit groupe, d'une durée d'1h30 environ (précédés d'1h15 d'enseignement magistral en groupe entier), seront également dispensés en présentiel, selon une organisation qui sera communiquée en début de session aux étudiant.e.s. **Ni les enseignements dispensés par la professeure en classe ni les ateliers ne seront enregistrés. Les étudiant.e.s doivent donc prévoir d'être disponibles chaque semaine le jeudi pour la totalité de la plage horaire prévue (14h-17h).**

Les **ressources utilisées dans le cadre du cours général et des ateliers** (fiches de méthode, fiches d'activités, présentations .pdf, lectures et documents, listes des notions essentielles de la séance etc.) seront déposées chaque semaine sur la **plateforme Moodle** du cours, que les étudiant.e.s sont donc invité.e.s à consulter très régulièrement.

Pour des informations utiles sur les modalités pédagogiques et technologiques associées à l'enseignement à l'UQAM, les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à consulter [Info études 2022-2023](#). En cas de difficulté universitaire ou personnelle, de multiples services de l'UQAM offrent de nombreuses ressources et modalités de soutien : n'hésitez pas à les [contacter](#).

NOM DE L'EXERCICE : CRITIQUE EXTERNE D'UN DOCUMENT ICONOGRAPHIQUE/ARCHÉOLOGIQUE (À L'ISSUE DU 1^{ER} ATELIER)

a) Objectifs :

Les travaux de session (au nombre de trois, dont deux obligatoires et un facultatif) visent à faire découvrir aux étudiant.e.s les **étapes et méthodes à adopter en vue d'analyser un document ancien** (en traduction pour les sources écrites) de manière rigoureuse et problématisée, en mettant en perspective les informations contenues dans la source, selon une démarche d'historien.ne. Ils se concentreront sur des documents en lien avec les ateliers et les contextes historiques étudiés à la date de chacune des différentes remises (une source archéologique ou iconographique égyptienne ou mésopotamienne, une source épigraphique grecque, une source numismatique romaine). Leurs travaux corrigés seront remis aux étudiant.e.s dans des délais rapides, afin de leur permettre de progresser d'un atelier à l'autre.

Le premier de ces travaux, **obligatoire**, se concentrera plus précisément sur la méthode de **la critique externe**, qui consiste à se faire une idée plus claire de l'« identité » d'un document ainsi que des conditions dans lesquelles ce document a été produit, puis à le présenter d'une manière organisée. Il portera sur une **source archéologique et/ou iconographique égyptienne ou mésopotamienne**, qui sera communiquée aux étudiant.e.s à l'issue de la séance du **22/09/2022**.

b) Démarche :

Pour le premier travail, les étudiant.e.s devront réaliser la critique externe du document choisi, sous deux formes complémentaires :

- recherche d'informations nécessaires pour cette critique externe (nature, auteur, lieu de production, destinataire, contexte d'écriture et des événements relatés), à présenter sous forme de **tableau** en respectant les indications de longueur données par la professeure
- synthèse de ces informations sous la forme d'un **paragraphe** de 15 à 20 lignes maximum (+ notes de bas de page).

Les remarques dans le tableau et le paragraphe de synthèse s'appuieront de manière précise sur des **références bibliographiques**, qui devront être mentionnées dans le tableau et en note de bas de page et qui seront compilées dans une bibliographie à la fin du devoir. Ces différentes étapes feront l'objet d'une fiche méthodologique qui sera communiquée aux étudiant.e.s en début de session, ainsi que d'une présentation au cours de la séance du **22/09/2022**.

Ce premier travail de session devra être remis **dans l'espace de dépôt correspondant sur Moodle (et non par courriel ou sous forme imprimée)** pour le **13/10/2022** (midi), sous format .odt ou .doc. Les étudiant.e.s pourront donc commencer leur préparation avant l'atelier n°1, et poser leurs questions aux moniteurs.trices au cours d'un temps dédié à l'issue de cet atelier. Le devoir final suivra attentivement les règles de présentation du [Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique](#) et inclura outre la bibliographie finale, une page de titre et une table des matières.

c) Évaluation :

Sera évaluée la capacité à présenter le document, en fournissant les éléments utiles à sa contextualisation et en s'appuyant sur des références bibliographiques pertinentes. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- réponses aux questions pour la critique externe du document : 60%
- méthodologie du paragraphe de synthèse, qui doit être complet, structuré et appuyé sur des références bibliographiques en note de bas de page : 15%
- recherche bibliographique personnelle (**au moins 2 références scientifiques** papier ou en ligne, par exemple monographies, articles scientifiques, chapitres de manuels etc. ; pas d'article *Wikipedia*, pas d'articles d'encyclopédies généralistes, pas de documentaire vidéo, pas de blogue non-scientifique !) : 10%
- correction de la langue française : 10%
- respect des règles typographiques et des normes bibliographiques : 5%

Ce premier travail sera pondéré à hauteur de **15% de la note totale de session de l'étudiant.e**.

NOM DE L'EXERCICE : COURTS TRAVAUX DE COMMENTAIRE (INTRODUCTION) SUR DES SOURCES ANCIENNES (2 DANS LA SESSION, DONT 1 SEUL OBLIGATOIRE, À L'ISSUE DES 2^E ET 3^E ATELIERS)

a) Objectifs :

Les deuxième et troisième travaux viseront à permettre aux étudiant.e.s de perfectionner leur **maîtrise de la critique externe d'un document** en histoire ancienne (une **source épigraphique grecque**, une **source numismatique romaine**), et d'avancer dans la découverte de la **méthode du commentaire de document historique**, en s'initiant au **résumé** et surtout à la **problématisation** du document à l'étude.

b) Démarche :

Les étudiant.e.s devront introduire, de manière précise et organisée, le document sur lequel porte l'exercice, en suivant différentes étapes :

- **critique externe** du document (nature, auteur, lieu de production, destinataire, contexte d'écriture et des événements relatés)
- **résumé/description organisé(e)**
- formulation de la **problématique**, du problème historique que soulève le document et selon lequel il pourrait être commenté

Les remarques s'appuieront de manière précise sur des **références bibliographiques**, qui devront être mentionnées en note de bas de page et qui seront compilées dans une bibliographie à la fin du devoir.

Ces différentes étapes feront l'objet de **fiches de méthode** qui seront communiquées aux étudiant.e.s en début de session, ainsi que d'une présentation au cours de la séance du **22/09/2022**.

Sur les deux travaux proposés, **seul un est obligatoire** (travail n°2 ou n°3, au choix de l'étudiant.e). Si les deux travaux sont réalisés, **seule comptera la meilleure des deux notes**.

Les documents choisis seront mis à disposition sur Moodle au plus tard deux semaines avant la date de l'atelier correspondant. Les devoirs devront être remis, dans l'espace de dépôt sur Moodle (et non par courriel ou sous forme imprimée), au plus tard le jeudi midi suivant l'atelier. Les étudiant.e.s pourront donc commencer leur préparation avant l'atelier, et poser leurs questions aux moniteurs.trices au cours d'un temps dédié à l'issue de chaque atelier. Les travaux, d'une longueur d'1 page à 1,5 page interligne 1,5 pt. chacun (auxquelles s'ajoutent les page de titre, table des matières et bibliographie finale, qui devront être incluses aux devoirs), suivront attentivement les règles de présentation [du Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire et en archivistique](#).

c) Évaluation :

Sera évaluée la capacité à présenter le document, en fournissant les éléments utiles à sa contextualisation et en s'appuyant sur des références bibliographiques pertinentes. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- critique externe du document : 35%
- résumé/description organisé(e) : 20%
- problème historique (« problématique ») soulevé par le document : 20%
- recherche bibliographique personnelle (**au moins 3 références scientifiques** papier ou en ligne, par exemple monographies, articles scientifiques, chapitres de manuels etc. ; pas d'article *Wikipedia*, pas d'articles d'encyclopédies généralistes, pas de documentaire vidéo, pas de blogue non-scientifique !) : 10%
- correction de la langue française : 10%
- respect des règles typographiques et des normes bibliographiques : 5%

Le travail (le cas échéant, le meilleur des deux travaux rendus) sera pondéré à hauteur de **15% de la note totale de session de l'étudiant.e**. Leurs devoirs corrigés seront remis aux étudiant.e.s dans des délais rapides, afin de leur permettre de progresser d'un atelier à l'autre.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE MI-SESSION

a) Objectifs :

L'examen de mi-session vise à **évaluer l'assimilation régulière du cours**, la bonne maîtrise des enseignements dispensés et l'effort de raisonnement historique des étudiant.e.s. Il permettra aussi de contrôler la capacité des étudiant.e.s à présenter de manière claire et précise leur réflexion à l'écrit.

b) Démarche :

L'examen de mi-session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours jusqu'à la date de l'évaluation (20/10/2022)**. La matière découverte en atelier pourra être mise à profit pour le traitement de la question à développement long **mais il n'y aura pas de question portant spécifiquement et uniquement sur le contenu des ateliers**. L'examen se composera :

- de cinq questions ou ensembles de questions ponctuelles (repères géographiques, chronologiques, définitions de notions essentielles, « devinettes » à partir de documents anciens ou modernes...), faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction des étudiant.e.s
- d'un développement plus long (2 à 3 pages manuscrites interligne double) lié à une ou plusieurs thématiques étudiées en cours et en atelier (phénomène historique, sources et méthodes, débat historiographique...). Au sein d'une liste de quatre questions à préparer, qui sera communiquée aux étudiant.e.s, quinze jours avant l'examen, l'étudiant.e aura le choix entre deux sujets, dont un seul devra être traité. Sa réponse prendra la forme d'un développement organisé, comportant de brèves introduction et conclusion (une description des attendus de l'exercice sera communiquée avec la liste des questions à préparer).

L'examen, d'une durée de 3h, devra être réalisé le **20/10/2022, en classe et « à la main » (cahier d'examen, écriture manuscrite), et sera remis directement à la professeure à l'issue des 3 heures**. Pendant l'examen, les étudiant.e.s ne pourront avoir accès à aucune ressource autre que celles fournies dans le sujet d'examen et des outils de base pour la langue française (grammaire française et dictionnaire orthographique, c'est-à-dire n'incluant pas de définitions, sous format « papier » exclusivement). **Attention** : les notes prises en vue de la préparation des questions à développement long ne seront pas autorisées non plus ; un effort de mémorisation est donc nécessaire !

c) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances, le sens de la synthèse et du commentaire, la pertinence des exemples et la clarté du raisonnement. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- questions ponctuelles : 5*12
- question à développement long : 30%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de mi-session sera pondéré à hauteur de **25%** de la note totale de session de l'étudiant.e.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE FIN DE SESSION

a) Objectifs :

L'examen de fin de session vise à **évaluer l'appropriation des enseignements dispensés pendant la session**, ainsi que la capacité des étudiant.e.s à avoir un regard d'ensemble sur la période étudiée, ses enjeux et ses évolutions. Il permettra de mesurer leur progression dans les compétences de commentaire et d'écriture développées au cours de la session.

b) Démarche :

L'examen de fin de session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours du 03/11/2022 inclus jusqu'à la date de l'examen (15/12/2022)**. La matière découverte en atelier pourra être mise à profit pour le traitement des questions à développement

long mais il n'y aura pas de question portant spécifiquement et uniquement sur le contenu des ateliers. L'examen se composera :

- de trois questions ou ensembles de questions ponctuelles (repères géographiques, chronologiques, définitions de notions essentielles, « devinettes » à partir de documents anciens ou modernes...), faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours, et au sens de la déduction des étudiant.e.s
- de deux développements de synthèse plus longs (2 à 3 pages manuscrites chacun) liés à une ou plusieurs thématiques étudiés en cours et en atelier (phénomène historique, sources et méthodes, débat historiographique...). Une liste de quatre questions à préparer sera communiquée aux étudiant.e.s quinze jours avant l'examen : au sein de ces quatre questions, deux seront choisies par la professeure le jour de l'examen. Les réponses prendront la forme de développements organisés, comportant de brèves introduction et conclusion (une description des attendus de l'exercice sera communiquée avec la liste des questions à préparer).

L'examen, d'une durée de 3h, devra être réalisé le **15/12/2022, en classe et « à la main » (cahier d'examen, écriture manuscrite), et sera remis directement à la professeure à l'issue des 3 heures.** Pendant l'examen, les étudiant.e.s ne pourront avoir accès à aucune ressource autre que celles fournies dans le sujet d'examen, et des outils de base pour la langue française (grammaire française et dictionnaire orthographique, c'est-à-dire n'incluant pas de définitions, sous format « papier » exclusivement). **Attention :** les notes prises en vue de la préparation des questions à développement long ne seront pas autorisées non plus ; un effort de mémorisation est donc nécessaire !

c) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances, le sens de la synthèse, du commentaire, la pertinence des exemples et la clarté du raisonnement. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- questions ponctuelles sur des documents anciens ou modernes : 3*10
- questions à développement long : 2*30%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de fin de session sera pondéré à hauteur de **30%** de la note totale de session de l'étudiant.e.

NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION AUX ATELIERS (3 FOIS DANS LA SESSION)

a) Objectifs :

La prise en compte de la participation aux ateliers vise à valoriser au maximum l'**implication** des étudiant.e.s dans les travaux en petits groupes, tout au long de la session.

b) Démarche :

La valorisation de la participation tient compte de l'assiduité, de l'écoute active et de l'implication dans les discussions du groupe.

c) Évaluation :

La participation aux ateliers sera évaluée à hauteur de **15%** de la note totale de l'étudiant.e.

Politique sur le plagiat et les infractions de nature académique :

Veillez noter que ce cours appliquera de manière stricte le **Règlement n°18 de l'UQAM** (cf. section 8.1) : **toute infraction académique constatée ou soupçonnée dans les travaux et examens fera l'objet d'un signalement auprès du Comité facultaire sur les infractions de nature académique.** Des ressources méthodologiques pour éviter le plagiat seront mises à disposition des étudiant.e.s sur l'espace-cours *Moodle*, et un temps d'information est prévu lors de la première séance du cours. La professeure et les responsables d'ateliers seront également à la disposition des étudiant.e.s pour les orienter au besoin.

Le **travail en commun** reste autorisé (et même encouragé) pour la préparation aux travaux de session et aux examens (recherches en bibliothèque, discussion de groupe, entraide), à condition que **les devoirs rendus soient clairement personnels et distincts les uns des autres.** En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter la professeure.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travail n°1 : critique externe d'une source archéologique et/ou iconographique	15 %	13/10/22 (midi)
Travail n°2 et/ou 3 : court travail de commentaire sur une source ancienne : critique externe, résumé, problématisation d'une source épigraphique et/ou numismatique	15% (un seul travail obligatoire ; le cas échéant, la meilleure des deux notes)	17/11, 08/12/22 (midi)
Participation aux ateliers	15%	6/10, 10/11, 01/12/22
Examen de mi-session	25%	20/10/22
Examen final	30%	15/12/22

Rappel : selon les règlements pédagogiques du département d'histoire, pour valider le cours, l'ensemble des évaluations prévues doivent être réalisés : en cas d'impossibilité justifiée par l'étudiant.e, et avec l'accord de la professeure, des reprises ou travaux compensatoires pourront être mis en place (cf. aussi section 6.2). À défaut, toute évaluation non réalisée entraîne un échec au cours.

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant/après la séance
1	08/09/22	Présentation du cours <i>Introduction à l'histoire de l'Antiquité</i> Présentation du plan de cours et de l'interface Moodle <i>Qu'est-ce que l'Antiquité ?</i> À noter : discussion de l'entente d'évaluation	Avant la rencontre : lecture du plan de cours et exploration autonome de l'interface Moodle du cours
Aux sources de l'histoire. La Mésopotamie			
2	15/09/22	« <i>L'Histoire commence à Sumer</i> » : la Mésopotamie au IV ^e millénaire av. J.-C. <i>Introduction aux sources de l'histoire ancienne</i> À noter : mise au vote de l'entente d'évaluation	Après la rencontre : Lecture d'approfondissement : FAURE, Patrice et al., « De nouveaux outils pour écrire l'histoire de Rome », dans <i>Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.</i> , Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2018, p. 795-808.
3	22/09/22	<i>La Mésopotamie du III^e au II^e millénaire av. J.-C. : cités-États, empires, royaumes</i>	Avant la rencontre : Lecture préparatoire : attendus (fiches méthodologiques) des travaux de commentaire de sources anciennes à réaliser en cours de session À noter : dépôt du Moodle du sujet du premier travail de commentaire (critique externe d'une source archéologique et/ou iconographique mésopotamienne ou égyptienne)
L'Égypte ancienne			
4	29/09/22	<i>L'Égypte à l'Ancien et au Moyen Empire : naissance d'un État centralisé</i>	Avant la rencontre : Lecture préparatoire : AGUT-LABORDÈRE, Damien et Juan Carlos MORENO GARCIA, « L'oasis d'Égypte et le travail des hommes », dans <i>L'Égypte des pharaons : de Narmer à Dioclétien 3150 av. J.-C. - 284 apr. J.-C.</i> , Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2016, p. 10-24.

5	06/10/22	<p><i>État et société au Nouvel Empire</i></p> <p>Atelier I : <i>L'archéologie</i></p>	<p>Après la rencontre : Vidéo d'approfondissement : extraits de « Le buste de Néfertiti, naissance d'une icône », dans BOUCHERON Patrick, <i>Faire l'histoire</i>, Arte, 2021.</p> <p>À noter : communication de la liste des questions à préparer pour l'examen de mi-session</p>
6	13/10/22	<p>Le Proche-Orient aux II^e et I^{er} millénaire av. J.-C.</p>	<p>Après la rencontre : Lecture d'approfondissement : LAFONT, Bertrand <i>et al.</i>, « La Babylonie, au centre », dans <i>La Mésopotamie : de Gilgamesh à Artaban, 3300-120 av. J.-C.</i>, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2017, p. 795-806 et BESNIER, Marie-Françoise, « Les Archéologues à la recherche d'un mythe : les découvertes des jardins suspendus de Babylone », dans Éric Perrin-Saminadayar (dir.), <i>Rêver l'archéologie au XIX^e siècle : de la science à l'imaginaire</i>, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, coll. « Centre Jean-Palmerie » n°23, p. 297-323.</p> <p>À noter : remise sur Moodle du premier travail de commentaire de source ancienne (critique externe) (au plus tard à midi)</p>
		<p><i>Le Proche-Orient de la fin du II^e au I^{er} millénaire av. J.-C. : zones de contacts et dominations partagées</i></p> <p>Temps de questions-réponses pour la préparation de l'examen de mi-session</p>	
7	20/10/22	Examen de mi-session	
8	27/10/22	Semaine de lecture	À noter : dépôt sur Moodle du sujet du deuxième travail de commentaire de source ancienne

9	03/11/22	<p>Les mondes grecs</p>	<p>Après la rencontre : Lecture d'approfondissement : LE GUEN, Brigitte (dir.), « Les sociétés grecques vues par leurs poètes », dans <i>Naissance de la Grèce : de Minos à Solon. 3200 à 510 avant notre ère</i>, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2019, p. 317-329.</p>
		<p><i>Naissance et renaissance des mondes grecs : des civilisations palatiales à l'époque archaïque</i></p> <p>Bilan sur l'examen de mi-session, le premier travail de commentaire et orientations méthodologiques</p>	
10	10/11/22	<p>Approfondissement thématique I. L'histoire de l'écriture</p>	<p>Après la rencontre : Lecture d'approfondissement : extraits de WALKER, C.B.F. « Le cunéiforme », DAVIES W.V., « Les hiéroglyphes égyptiens » et CHADWICK, John, « Le linéaire B » dans Larissa Bonfante <i>et al.</i>, <i>La naissance des écritures. Du cunéiforme à l'alphabet</i>, Paris, Éd. du Seuil, 1994, p. 71-86 ; p. 159-171 ; p. 185-204.</p>
		<p><i>Des hiéroglyphes à l'alphabet : l'écriture dans les civilisations du Proche-Orient et de la Méditerranée antiques</i></p> <p>Atelier II : <i>L'épigraphie</i></p>	
11	17/11/22	<p>Les mondes grecs</p>	<p>Après la rencontre : Lecture d'approfondissement : PILLOT, William, « Le "miracle grec" » et BOUYSSOU Gerbert, « Démocratie antique, démocraties contemporaines », dans Catherine Grandjean (dir.), <i>La Grèce classique : d'Hérodote à Aristote. 510-336 avant notre ère</i>, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2022, p. 465-470 et p. 482-485.</p> <p>À noter : remise sur Moodle du deuxième travail de commentaire de source ancienne (au plus tard le 17/11 à midi). Dépôt sur Moodle du sujet du troisième travail de commentaire de source ancienne</p>
		<p><i>La Grèce des cités et l'empire d'Alexandre le Grand : les époques classique et hellénistique</i></p>	

Rome et le monde romain			
12	24/11/22	<p><i>Rome : de la cité à l'empire</i></p> <p>À noter : évaluation des enseignements par les étudiant.e.s</p>	<p>Avant la rencontre :</p> <p>Lecture préparatoire : BOURDIN, Stéphane et Catherine VIRLOUVET, « La naissance de Rome », dans <i>Rome, naissance d'un empire : de Romulus à Pompée, 753-70 av. J.-C.</i>, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2021, p. 25-38.</p>
13	01/12/22	<p><i>Rome : apogée et éclatement d'un empire</i></p> <p>Bilan sur le deuxième travail de commentaire et orientations méthodologiques</p> <p>Atelier III :</p> <p><i>La numismatique</i></p>	<p>Après la rencontre :</p> <p>Lecture d'approfondissement : FAURE, Patrice <i>et al.</i>, « La romanisation : une notion en débat », dans <i>Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.</i>, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2018, p. 749-769.</p> <p>À noter : communication de la liste des questions à préparer pour l'examen de fin de session</p>
14	08/12/22	Approfondissement thématique II. Les religions de l'Antiquité gréco-romaine	
		<p><i>Les religions de l'Antiquité gréco-romaine, un monde de croyances</i></p> <p>Temps de questions-réponses pour la préparation de l'examen de fin de session</p>	<p>Après la rencontre :</p> <p>Lecture d'approfondissement : SOTINEL, Claire, « Le christianisme dans l'Empire romain », dans <i>Rome, la fin d'un Empire. De Caracalla à Théodoric : 212-fin du Ve siècle</i>, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2019, p. 629-634.</p> <p>À noter : remise sur <i>Moodle</i> du troisième travail de commentaire de source ancienne (au plus tard le 08/12 à midi)</p>
15	15/12/22	Examen de fin de session	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Ce cours sera dispensé **intégralement en présentiel (sauf évolution des consignes sanitaires)**. La disponibilité des participant.e.s pour la totalité de la plage horaire prévue pour le cours (les jeudis de 14h à 17h) est requise, même si les temps d'enseignement magistral ne couvriront jamais la totalité des trois heures. Des aménagements pourront être envisagés en cas de contraintes ponctuelles ou régulières d'étudiant.e.s. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous référez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#). **L'étudiant.e qui s'absente à une évaluation (examen ou atelier) peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par la professeure, et sur présentation d'un justificatif : dans la mesure du possible, veuillez aviser rapidement, et à l'avance en cas d'absence prévue, l'enseignante (ainsi que, le cas échéant, le/la responsable d'atelier), par courriel.**

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#). Afin d'encourager l'implication des étudiant.e.s jusqu'à la fin de la session, la pénalité de retard maximum n'excèdera toutefois pas 40% de la note du devoir avant pondération. Pour ce cours, les travaux devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .odt. : **aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée**. Enfin, le travail de session n°1 ne pourra plus être remis après le 03/11/22 ; le travail de session n°2 après le 01/12/22. Les **examens** sont remis à la professeure directement à l'issue de l'évaluation. On se reportera à la section 3.1. *Formule pédagogique* pour plus d'informations à ce sujet.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés seront remis via l'espace de dépôt correspondant sur *Moodle*. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande (soit au local A-6230 soit sur *Zoom* ; dans ce second cas, la professeure procèdera à un partage d'écran pour visualiser la copie corrigée, et échangera avec l'étudiant.e sur sa performance et les moyens de progresser).

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation ; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour l'enseignement HIS 2100-40, est fixé à la **12^e séance de la session A2022 (soit le 24/11/2022)**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Il n'y a pas de manuel obligatoire pour le cours cette session.

Les **lectures préparatoires et/ou d'approfondissement** de chaque séance seront communiquées en début de session via **Moodle** (ressources en ligne ou scans fournis par la bibliothèque de l'UQAM).

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Les ouvrages mentionnés dans cette bibliographie sont tous disponibles dans les bibliothèques de l'UQAM et/ou en ligne (Open Access ou accès institutionnel via le Service des bibliothèques de l'UQAM). Les étudiant.e.s sont invité.e.s à consulter <https://bibliotheques.uqam.ca/info-trimestre/> pour des informations sur le fonctionnement des bibliothèques durant la session d'automne 2022.

Les références précédées d'un astérisque (*) sont déposées dans la **Réserve** de cours d'HIS 2100, à la Bibliothèque centrale de l'UQAM : elles peuvent être consultées sur place mais pas être empruntées.

Ouvrages généraux sur l'Antiquité

- * LECLANT Jean (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige. Dicos poche », 2011, 2^e éd., XLVIII+2389p.
- * MOSSÉ, Claude (dir.), *Une histoire du monde antique*, Paris, Larousse, 2021, 2^e éd. [ou toute édition plus ancienne], 480p. **À noter** : pour les étudiant.e.s qui souhaiteraient prolonger les enseignements par la lecture d'un **manuel universitaire**, cet ouvrage est le seul à couvrir toute la période de notre cours ; néanmoins, il est très vieilli, voire dépassé sur de nombreux points. Privilégiez plutôt la consultation des manuels spécialisés par périodes listés *infra*, en fréquentant la Réserve du cours à la Bibliothèque centrale.

La Préhistoire

- BON, François, *Préhistoire : la fabrique de l'homme*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2009, 338p.
- CAUVIN, Jacques, *Naissance des divinités, naissance de l'agriculture : la Révolution des symboles au Néolithique*, Paris, CNRS, coll. « Empreintes de l'homme », 1994, 304p.
- LOUBOUTIN, Catherine, *Au Néolithique : les premiers paysans du monde*, Paris, Gallimard / Réunion des musées nationaux, coll. « Découvertes Gallimard », n° 98, 1990, 176p.
- MOHEN, Jean-Pierre et Yvette TABORIN, *Les sociétés de la préhistoire*, Paris, Hachette supérieur, coll. « HU Histoire. Histoire de l'humanité », 2009, 335p.

L'Antiquité proche-orientale

- * BENOIT Agnès, *Art et archéologie : les civilisations du Proche-Orient ancien*, Paris, Réunion des Musées nationaux, coll. « Manuels de l'École du Louvre », 2003, 678p.
- * BORDREUIL Pierre et al. (dir.), *Les débuts de l'Histoire : le Proche-Orient, de l'invention de l'écriture à la naissance du monothéisme*, Paris, Éd. de la Martinière, 2008, 420p.
- BOTTERO, Jean (dir.), *Initiation à l'Orient ancien : de Sumer à la Bible*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points. Histoire », n° H170, 1992, 358p.
- HUOT, Jean-Louis, *Une archéologie des peuples du Proche-Orient*, Paris, Errance, coll. « Civilisations et cultures », 2004, 2 vol.
- JOANNÈS, Francis, *Les premières civilisations du Proche-Orient*, Paris, Belin, coll. « Belin atouts. Histoire », 2006, 255p.
- * MARGUERON, Jean-Claude et Luc PFIRSCH, *Le Proche-Orient et l'Égypte antiques*, Paris, Hachette supérieur, coll. « HU Histoire. Histoire de l'humanité », 2012, 5^e éd., 416p.

- * ROAF, Michel, *Atlas de la Mésopotamie et du Proche-Orient ancien*, Turnhout, Brepols, 1991, 237p.
SALIOU, Catherine, *Le Proche-Orient : de Pompée à Muhammad, I^{er} s. av. J.-C.-VII^e s. apr. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2020, 608p.

La Mésopotamie

- BOTTERO, Jean, *Mésopotamie, l'écriture, la raison, les dieux*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », n°81, 1997, 552p.
* GLASSNER, Jean-Jacques, *La Mésopotamie*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Guides Belles Lettres des civilisations », n°7, 2002, 336p.
JOANNÈS, Francis, *La Mésopotamie au I^{er} millénaire avant J.-C.*, Paris, A. Colin, coll. « U. Histoire », 2000, 208p.
* JOANNÈS, Francis (dir.), *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, Paris, R. Laffont, 2001, XXXVI+974p.
* LAFONT, Bertrand et al., *La Mésopotamie : de Gilgamesh à Artaban, 3300-120 av. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2017, 1039p.

L'Égypte

- * AGUT-LABORDÈRE, Damien et Juan Carlos MORENO-GARCIA, *L'Égypte des pharaons : de Narmer à Dioclétien, 3150 av. J.-C. - 284 apr. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2016, 847p.
ANDREU, *L'Égypte au temps des pyramides : III^e millénaire avant J.-C.*, Paris, Hachette, coll. « Vie quotidienne. Civilisations et sociétés », 1994, 236p.
DESPLANCQUES, Sophie, *L'Égypte ancienne*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2018, 3^e éd., 128p.
HUSSON, Geneviève et Dominique VALBELLE, *L'État et les institutions en Égypte : des premiers pharaons aux empereurs romains*, Paris, Armand Colin, coll. « U. Série Histoire ancienne », 1992, 367p.
* POSENER, Georges (dir.), *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Hazan, 2011, 2^e éd., 439p.
* TALLET, Pierre et al., *L'Égypte pharaonique : histoire, société, culture*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Collection Mnémosyne », 2019, 475p.
WINAN, Jean, *Les hiéroglyphes égyptiens*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2013, 128p.

Les Phéniciens

- ELAYI, Josette, *Histoire de la Phénicie*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », n°712, 2018, 470p.
* GRAS, Michel, Rouillard Pierre et Javier TEIXIDOR, *L'univers phénicien*, Paris, Hachette Littérature, coll. « Pluriel. Histoire », 1995, 363p.
* LIPÍŃSKI, Edward (dir.), *Dictionnaire de la civilisation phénicienne et punique*, Turnhout, Brepols, 1992, XXII+502p.
MOSCATI Sabatino (dir.), *Les Phéniciens*, Paris, Stock, 1997, 2^e éd., 670p.
QUINN, Joséphine, *À la recherche des Phéniciens*, Paris, La Découverte, 2019, 397p.

Les Hébreux

- * BORDREUIL, Pierre et Françoise BRIQUEL-CHATONNET, *Le Temps de la Bible*, Paris, Fayard, 2000, 461p.
BOTTÉRO, Jean, *Naissance de Dieu : la Bible et l'historien*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Histoire », n°49, 1992, 2^e éd., 333p.
HADAS-LEBEL, Mireille, *Entre la Bible et l'histoire : le peuple hébreu*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard », n°313, 1997, 160p.
LEMAIRE, André, *Histoire du peuple hébreu*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2015, 8^e éd., 128p.

L'Antiquité classique

- AUBERGER, Janick, *Le monde gréco-romain*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal express », n°13, 1996.
* CABANES, Pierre, *Introduction à l'histoire de l'Antiquité*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Coursus. Histoire », 2019, 5^e éd., 316p.
*THUILLIER Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire », 2002, n°56, 287p.

Les mondes grecs

- * AMOURETTI, Marie-Claire et Françoise RUZÉ, *Le monde grec antique*, Paris, Hachette supérieur, coll. « HU histoire. Histoire de l'humanité », 2011, 5^e éd., 351p.
BRUN, Pierre, *Le monde grec à l'époque classique, 500-323 avant J.-C.*, Paris, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2016, 3^e éd., 297p.
CABANES, Pierre, *Le monde grec*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Coursus. Histoire », 2019, 3^e éd., 158p.
GRANDJEAN, Catherine et al., *Le monde hellénistique*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus. Histoire », 2008, 352p.
* GRANDJEAN, Catherine (dir.), *La Grèce classique : d'Hérodote à Aristote. 510-336 avant notre ère*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2022, 700p.
* LE GUEN Brigitte (dir.), Maria Cecilia D'ERCOLE et Julien ZURBACH, *Naissance de la Grèce : de Minos à Solon. 3200 à 510 avant notre ère*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2019, 686p.

LONIS, Raoul, *La cité dans le monde grec. Structures, fonctionnement, contradictions*, Paris, Armand Colin, coll. « Fac. Histoire », 2004, 2^e éd., 320p.

* MOSSÉ, Claude et Annie SCHNAPP-GOURBEILLON, *Précis d'histoire grecque : du début du deuxième millénaire à la bataille d'Actium*, Paris, Armand Colin, 2014, 3^e éd., 371p.

ORRIEUX, Claude et Pauline SCHMITT-PANTEL, [Histoire grecque](#), Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2013, 528p.

PEBARTHE, Christophe, *Introduction à l'histoire grecque. XII^e-fin IV^e siècle*, Paris, Belin, coll. « Belin atouts. Histoire », 2006, 251p.

RICHER, Nicolas et Jean-Marie BERTRAND, *Le monde grec*, Paris, Bréal, coll. « Grand amphi histoire ancienne », 2010, 2^e éd. 304p.

Rome et le monde romain

* BOURDIN, Stéphane et Catherine VIRLOUVET, *Rome, naissance d'un empire : de Romulus à Pompée, 753-70 av. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2021, 796p.

BRISSON, Pierre-Luc, Mathieu ENGERBEAUD et Pascal MONTLAHUC, *Histoire de la Rome antique : une introduction*, Québec, Presses de l'université Laval, coll. « Itinéraires romains », 2021, 326p.

* CHRISTOL, Michel et Daniel NONY, *Rome et son empire*, Paris, Hachette supérieur, coll. « HU Histoire. Histoire de l'humanité », 2011, 5^e éd., 303p.

COLAS, Martin, *Le monde romain*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Coursus », 2019, 274p.

* FAURE, Patrice, Nicolas TRAN et Catherine VIRLOUVET, *Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C.-212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2018, 871p.

INGLEBERT Hervé (dir.), [Histoire de la civilisation romaine](#), Paris, Presses universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2005, XCII+512p.

MARTIN, Jean-Pierre, Alain CHAUVOT et Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI, [Histoire romaine](#), Malakoff, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2019, 5^e éd., 516p.

* PERRIN, Yves, *De la cité à l'Empire. Histoire de Rome*, Paris, Ellipses, coll. « Universités. Histoire », 2021, 3^e éd., 496p.

L'Antiquité tardive

* DESTEPHEN, Sylvain, *L'Empire romain tardif : 235-641 après J.-C.*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Coursus », 2021, 335p.

MODÉRAN, Yves, *L'Empire romain tardif. 235-395 ap. J.-C.*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde, une histoire. Mondes anciens », 2006, 2^e éd, 256p.

* SOTINEL, Claire, *Rome, la fin d'un Empire. De Caracalla à Théodoric : 212-fin du V^e siècle*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2019, 688p.

Sources et méthodes

* BENOIT, Agnès, *Art et archéologie : les civilisations du Proche-Orient ancien*, Paris, Réunion des Musées nationaux, coll. « Manuels de l'École du Louvre », 2003, 678p.

BONFANTE, Larissa et al., *La naissance des écritures, du cunéiforme à l'alphabet*, Paris, Éd. du Seuil, 1994.

*COLLIN-BOUFFIER Sophie et Marc GRIESHEIMER (dir.), *Le commentaire de documents figuratifs. La Méditerranée antique*, Paris, Éd. du Temps, coll. « Histoire ancienne », 2000, 351p.

*CORVISIER, Jean-Nicolas, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Premier cycle », 1997, 241p.

* DAUZAT, Pierre-Emmanuel et al., *Guide des auteurs grecs et latins*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », 2011, 2^e éd., 301p.

*JOCKEY, Philippe, *L'archéologie*, Paris, Belin, 2013, 2^e éd., 640p.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcèlement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcèlement.uqam.ca
- **CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel)** : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Sensibilisation	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Consolidation	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Sensibilisation	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.